

Le 2 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 2 juillet 2019, de 20 h à 21 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère (absente)
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

120-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Demande d'aide financière au FDMK
 - Volet local et culturel pour les sorties culturelles du Camp de jour
 - Volet local et culturel pour le théâtre forain d'Ubus théâtre
9. Offre de services de Facteur M – Hébergement du nom de domaine et adresses courriels
10. Correspondance
11. Autres sujets
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

121-2019

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Dany Chénard

122-2019

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour

un montant de 87 950,92 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la Régie a trouvé une secrétaire-trésorière celle-ci débutera son mandat avec la Régie le 15 juillet prochain.

Quatorze pompiers ont reçu leur certification PR2 qui leur permet d'avoir les connaissances et habiletés de faire du sauvetage nautique.

Quatre nouveaux pompiers se sont joints à la Régie et débuteront leur formation de pompier 1 à l'automne.

Le travail sur les plans de sécurité civile (mesures d'urgence) débutera sous peu, une rencontre est prévue avec le Cégep Garneau, le directeur et Mme Nancy Fortin de Rivière-Ouelle.

7. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil que l'assemblée mensuelle de la garderie a eu lieu. Le dépôt des états financiers vérifiés s'est fait en même temps. La situation financière est excellente.

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 18 septembre prochain.

le samedi 6 juillet s'est tenu le Lave auto. Il y a eu moins de clients comparativement à l'année dernière. Un rappel à la population aurait peut-être fait une différence.

Participation à l'assemblée générale annuelle de la SADC lors de laquelle les états financiers furent présentés ainsi que le rapport des activités et ressources. La nomination des membres du Conseil d'administration s'est faite en même temps.

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que les événements prévus du Comité de développement sont en cours et qu'il n'était pas présent à la dernière rencontre du Comité.

Mme Manon Bélanger qui était présente fait un compte-rendu : En ce qui a trait au Marché des produits alimentaires et artisanaux, 30 exposants sont inscrits.

Pour ce qui est du Noël au cœur du Kamouraska, deux rencontres se sont tenues avec divers organismes de Saint-Denis, une demande a été faite auprès de l'OPP de se joindre à participer aux activités du Noël. Le concours inter municipal revient cette année.

M. Étienne Brodeur poursuit avec son compte-rendu.

Le budget de publicité pour l'activité du Marché a été revu à la baisse.

Le Comité de la Chapelle poursuit ses activités.

L'Assemblée générale de la Maison Chapais a eu lieu, lors de laquelle des nouveaux membres de sont joints au conseil d'administration dont, Mmes Nicole Généreux, Pauline Martin, Marie-Hélène Dumais et Germaine Garon.

Un comité spécial a été formé afin de travailler sur une demande de certification de la Maison Chapais et ainsi obtenir le sceau d'Agrément du Ministère de la Culture et ainsi pouvoir bénéficier d'une aide financière. Une modification aux règlements généraux a été apportée afin de modifier l'article qui exigeait que 6 sur 8 des membres du C-A devaient être des citoyens de Saint-Denis.

Concernant le Comité consultatif d'urbanisme, une convocation à une rencontre a été faite, des informations supplémentaires sont à venir ultérieurement.

M. Dany Chénard au nom de l'Association sportive dresse un bilan de l'activité de la Saint-Jean-Baptiste qui confirme que tout s'est très bien déroulé, qu'il y avait environ 130 personnes qui se sont déplacées pour prendre part aux activités et qu'on peut conclure que ce fut une réussite.

Mme Manon Bélanger informe les élus qu'elle a assisté à la dernière rencontre, avant les vacances scolaires, du Conseil d'établissement de l'École J.-C. Chapais et qu'elle fut mise au courant du départ de la directrice d'école Mme Nathalie Nolin, de la nomination d'une nouvelle directrice Mme Chantal Pelletier qui entrera en fonction en juillet et qu'entre ces deux directrices Mme Linda Boudreault a assuré l'intérim. L'école remercie la municipalité pour l'amélioration au parc de l'école qui sera faite pendant les vacances ainsi que l'ajout d'un bac de récupération supplémentaire.

Les élèves de maternelle 4 et 5 ans devraient aller à Mont-Carmel pour la prochaine année scolaire.

Mme Céline Langlais était présente à la rencontre et a confirmé qu'elle ferait des démarches afin de rétablir la situation.

M. Jean Dallaire ajoute qu'il a eu une discussion avec Mme Langlais et qu'il a signifié à cette dernière la déception de la municipalité dans ce dossier.

8. Demande d'aide financière du FDMK

8.1 Volet local culturel pour les sorties culturelles du Camp de jour

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour permettre aux municipalités de réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut demander une contribution financière pour une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT que le montant maximum attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$

CONSIDÉRANT que le camp de jour souhaite organiser deux activités à caractère culturel, soit une sortie au Musée québécois de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi qu'une participation à un atelier sur la musique du monde en collaboration avec Saint-Philippe-de-Néri;

EN CONSÉQUENCE,
123-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité de membres présents :

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à la hauteur de 20% du 500 \$, dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'activité.

8.2 Volet local culturel pour le théâtre forain d'Ubus théâtre

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour permettre aux municipalités de réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut demander une contribution financière pour une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT que le montant maximum attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite participer en collaboration avec la Salle André Gagnon à une présentation du Théâtre forain d'Ubus, théâtre qui aura lieu le 6 ou le 7 ou le 8 septembre prochain à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

EN CONSÉQUENCE,
124-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité de membres présents :

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à la hauteur de 20% du montant de l'activité;

QUE la municipalité demande un montant de 335 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'activité.

9. Offre de services de Facteur M – Hébergement du nom de domaine et adresses courriel

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a décidé de revoir les offres de services en matière d'hébergement du Site Web municipal;

CONSIDÉRANT

qu'après avoir procédé à une demande de prix à la firme *Facteur M*, celle-ci s'est avérée offrir une offre à 508 \$ par année comparativement à 719,40 \$ par année par l'hébergeur actuel;

EN CONSÉQUENT,
125-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de la firme *Facteur M* pour l'hébergement du nom de domaine et de 3 adresses courriels pour un montant de 26 \$ par mois un certificat SSL au coût de 8 \$ par mois pour un total de 408 \$ par année et une maintenance annuelle au coût de 100 \$ annuellement pour un grand total de 508 \$ par année avant taxes.

10. Correspondance

10.1 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Avis de dépôt d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Après vérification avec la MRC la réglementation qu'impose ce projet de décret est déjà en application à Saint-Denis.

Correspondance annonçant le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* la municipalité recevra un montant de 722 830 \$ répartis sur cinq ans.

Compensation tenant lieu de taxes pour l'École J.-C. Chapais, la municipalité recevra un montant de 4 464 \$.

10.2 Cercle de Fermières de Saint-Denis

CONSIDÉRANT

que le Cercle de Fermières de Saint-Denis a reçu une aide financière pour procéder à l'acquisition d'un métier à tisser assisté par ordinateur;

CONSIDÉRANT

que le Cercle de Fermières doit publiciser l'obtention de cette aide financière et faire la promotion du métier à tisser à l'automne lorsque le tout sera en place;

CONSIDÉRANT

que le Cercle de Fermières de Saint-Denis demande à la municipalité de lui fournir une aide financière de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
126-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter d'apporter une aide financière de 300 \$ et d'offrir 5 heures de services de Promotion Kamouraska afin d'aider le Cercle de Fermières de Saint-Denis à publiciser l'aide financière reçue lors de l'acquisition du métier à tisser.

10.3 Comité de la Chapelle

Remerciements pour la commandite et les heures de service professionnel en communication.

Lecture de la lettre faite séance tenante.

10.4 Symposium de peinture du Kamouraska

Invitation à la Municipalité à participer à l'achat d'une œuvre d'art

CONSIDÉRANT que le Symposium de peinture qui en est à sa 26^e édition, accueillera 74 peintres venus de tous les coins du Québec qui mettront en valeur toutes les beautés de notre région;

CONSIDÉRANT que ces peintres seront installés dans les 3 sites habituels, soit St-Germain, Kamouraska et Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à acheter une œuvre de l'un de ces peintres;

EN CONSÉQUENCE,
127-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'acheter une toile pour un montant approximatif de 500\$;
- de nommer mesdames Lynda Lizotte et Manon Bélanger à faire le choix de cette toile au nom de la Municipalité.

Invitation à participer au souper des Présidents

CONSIDÉRANT que le souper des Présidents se tiendra le samedi 20 juillet, à 18h au Club de golf de Saint-Pacôme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis en tant que municipalité hôte reçoit un laissez-passer pour ce souper;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à acheter d'autres billets pour ce souper au coût de 35 \$;

EN CONSÉQUENCE,
128-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité achète 4 ou 5 billets pour le souper des Présidents au coût de 35 \$ chacun.

10.5 MMQ – Mutuelle des municipalités du Québec

Modification au calcul de la part de la ristourne 2018 de la MMQ

En janvier 2019 la MMQ annonçait une ristourne de 577 \$. Toutefois lors du calcul ils avaient omis de considérer l'expérience en sinistres de 2017. Ainsi le montant de la ristourne sera plutôt de 610 \$.

La Mutuelle informe les municipalités de l'importance des schémas de couverture de risque incendie. Le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.

10.6 SADC

Demande d'adhésion 2019-2020

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement proposé dans la correspondance en date du 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT que grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis plus de trente ans, accompagner près de 800 clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,
129-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion pour l'année 2019-2020 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 30,00 plus taxes \$;

le représentant de la municipalité auprès de la SADC pour l'année 2019-2020 sera M. Réal Lévesque.

10.7 Association patrimoniale de Saint-Denis

Demande d'une lettre d'appui

CONSIDÉRANT que la Maison Chapais n'a pas été recommandée pour l'Agrément muséal en mai dernier et qu'en conséquence une subvention de 55 000 \$ ne pourra être considérée pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la Maison Chapais est un organisme capital pour le développement économique et d'attractivité de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT que la Maison Chapais représente une alternative d'emploi étudiant pour les jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'exclusion de la Maison Chapais au Programme d'Aide au Fonctionnement des Institutions Muséales du Ministère de la Culture et Communications du Québec compromet l'avenir d'un fleuron touristique le plus important de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le non-retour de la Maison Chapais au Programme d'Aide compromettrait la survie de la Maison Chapais et par le fait même, la vitalité culturelle et économique de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
130-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire parvenir à la Députée Marie-Ève Proulx une lettre d'appui à l'Association Patrimoniale de Saint-Denis-De La Bouteillerie dans ses démarches afin d'obtenir l'Aide financière dans le cadre du Programme d'Aide au Fonctionnement des Institutions Muséales du Ministère de la Culture et Communications du Québec.

11. Autres sujets

Anne Desjardins informe les membres du conseil qu'elle souhaiterait que la municipalité formule une demande à la MRC afin qu'elle revoie ses périodes de facturation des quotes-parts.

CONSIDÉRANT que sur une quote-part de 81 000 \$ le paiement est offert en deux versements, soit un en début avril et le deuxième en début juillet;

CONSIDÉRANT que la municipalité répartit sa perception de taxes sur 4 versements, soit une fin mars, une fin mai, une fin juillet et une fin septembre;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit puiser dans ses réserves afin d'honorer le deuxième dernier paiement de la quote-part;

EN CONSÉQUENCE,
131-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC de Kamouraska de revoir son mode de perception des quotes-parts.

Colloque de zone de l'ADMQ

Mme Desjardins informe les membres du conseil que le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 5 septembre prochain à Ste-Hélène.

132-2019	<p>Le coût d'inscription est de 65 \$.</p> <p>Il est proposé par M. Dany Chénard</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Desjardins à assister à ce colloque, de payer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement.</p>
133-2019	<p><i>Lettre de félicitations à M. Yves Raymond</i> M. Yves Raymond s'est vu remettre la médaille du Lieutenant-gouverneur afin de souligner son implication bénévole dans sa communauté.</p> <p>Résolution à l'unanimité.</p>
ATTENDU QUE	<p><i>Résolution pour le maintien des classes maternelles 4 et 5 ans à Saint-Denis</i> la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup a décidé de façon unilatérale qu'il n'y aurait pas de classe pour les maternelles 4 ans et 5 ans à l'École J.-C. Chapais en septembre 2019;</p>
ATTENDU QUE	<p>le conseil d'établissement ainsi que l'OPP (Organisation de participation des parents) de l'École J.-C. Chapais n'ont pas été consultés préalablement;</p>
ATTENDU QUE	<p>nous croyons que le bien-être et la sécurité des enfants doivent être au cœur de la mission éducative;</p>
ATTENDU QU'	<p>il nous apparaît inconcevable d'obliger un enfant de 4 ans à faire plus de 20 kilomètres régulièrement afin de recevoir un service auquel il a pleinement droit;</p>
ATTENDU QUE	<p>cette décision risque d'occasionner des problèmes de coordination tant au niveau du transport scolaire que des services de garde concernés, ainsi que des coûts additionnels;</p>
ATTENDU QU'	<p>il est nécessaire d'explorer d'autres avenues avec les parents de Saint-Denis-De La Bouteillerie;</p>
ATTENDU QUE	<p>nous pensons que certains parents sont réticents à inscrire leur enfant, particulièrement à la maternelle 4 ans compte tenu de la situation actuelle;</p>
EN CONSÉQUENCE, 134-2019	<p>Il est proposé unanimement de demander à la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- De sursoir immédiatement à la décision unilatérale prise concernant les maternelles 4 ans et 5 ans de l'École J.-C. Chapais; 2- D'organiser une rencontre dans les plus brefs délais avec le Conseil d'établissement ainsi que les parents concernés afin de trouver une solution acceptable pour tous. 3- Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à : Mme Céline Langlais Commissaire, Mme Chantal Pelletier, Directrice de l'École J.-C. Chapais, À l'OPP (Organisation de participation des parents) de Saint-Denis, Au conseil d'établissement de : Saint-Denis-De La Bouteillerie, Mont-Carmel et Saint-Philippe-de-Néri.

12. Période de questions

Mme Germaine Garon informe les élus qu'une réorganisation au Ministère de la Culture a été faite concernant le sceau d'agrément autant les musées que la Maison Chapais ont dû compléter un volumineux formulaire pour se qualifier.

Un accompagnateur sera désigné afin d'accompagner le Comité pour compléter les informations nécessaires à l'obtention de ce sceau.

Mme Garon demande quelle tranche d'âge est désignée par le Théâtre d'Ubus.

M. Dallaire l'informe que l'activité est destinée aux enfants entre 8 et 12 ans.

Mme Garon demande si la tonte des bords de chemin et l'entretien (trottoir) pourront être faits avant les activités du Symposium de peinture.

M. Dallaire répond que des vérifications seront faites afin de déterminer qui en a la responsabilité.

M. Jean Dubois informe les membres du conseil qu'il a fait une demande à la directrice générale concernant l'entretien des lieux au 26, route 132 ouest, soit un tas de terre déposée devant la propriété qui est également présentement en friche. Ceci venant à l'encontre du règlement municipal no. 209 sur les nuisances. Il demande si on a entrepris des démarches. Que le règlement prévoit des pénalités à l'article 27.

Mme Desjardins, directrice générale informe M. Dubois qu'après sa visite au bureau municipal, elle a communiqué avec M. Plourde, inspecteur municipal afin qu'il aille constater les faits. Elle n'a pas reçu de retour de M. Plourde à ce jour.

M. Dubois, demande si la municipalité entend faire respecter le règlement.

M. Dallaire, maire lui répond oui.

13. Clôture et levée de la séance

135-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 40.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km congresADMQ, chambre, frais poste, chambre congres FQM)	1 092,52 \$
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE SAINT-DENIS	7 712,00 \$
BASE 132	570,28 \$
BIONEST	568,18 \$
BMR AVANTIS ST-PASCAL	189,36 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	54,68 \$

CAMILLE DUMAIS	40,31 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	401,65 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	572,80 \$
DICKNER INC	32,14 \$
EAU LIMPIDE INC	12,45 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	986,77 \$
FERME PIERRE GARON	3 705,64 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC	56,38 \$
JEAN MORNEAU	289,97 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	179,36 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	563,16 \$
MICHEL MONTMIGNY IJC	1 256,52 \$
MRC DE KAMOURASKA	44 246,56 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	195,46 \$
NETTOYEUR DAOUS FORGET	146,07 \$
NICOLE MOREAU	76,50 \$
PIERRE GARON	22,98 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	462,73 \$
PUROLATOR	5,52 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA (SADC)	34,49 \$
SUZANNE DUBÉ (km -frais poste - journal)	69,79 \$
TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT	20,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	7 863,09 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	86,23 \$
	SOUS-TOTAL 76 650,89 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2019

SALAIRES (JUIN 2019)	5 902,53 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2019)	2 687,43 \$
CONCIERGERIE	1 365,00 \$
GREAT WEST	528,30 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	479,61 \$
FRAIS BANCAIRE	191,09 \$
	SOUS-TOTAL 11 300,03 \$
	GRAND-TOTAL <u>87 950,92 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 2 juillet 2019

Annexe

Résolution

122-2019